Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

No. FDS : 409487
V002.0

Pattex Special Maquette

Révision: 20.11.2012
Date d'impression: 12.02.2013

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit
Pattex Special Maquette

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisation prévue:
Colle de contact

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Henkel France S.A.
rue de Silly 161
92642 Boulogne Billancourt Cedex

France

Téléphone: +33 (0) 1 46 84 90 00
Fax: +33 (0) 1 46 84 90 90

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence
N° d' appel d' urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

Centre Anti-Poisons de Paris, France: Tel (emergency) : +33.1.40.05.48.48

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (DPD):
F - Facilement inflammable
R11 Facilement inflammable.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (DPD):

F - Facilement
inflammable

Phrases R:
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:
S2 Conserver hors de la portée des enfants.
S9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
S16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

2.3. Autres dangers

Les solvants contenus dans le produit s'évaporent pendant la transformation et leurs vapeurs peuvent former des mélanges vapeur/air explosifs / facilement inflammables.
Les femmes enceintes doivent absolument éviter toute émanation du produit et le contact avec les yeux.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Description chimique générale:
Solution de colle
Substances de base pour préparations:
Copolymère vinylacétate
Dans un mélange de solvants organiques

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate de n-butyle 123-86-4	204-658-1 01-2119485493-29	60- 70 %	Liquides inflammables 3 H226 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336
Acétone 67-64-1	200-662-2 01-2119471330-49	> 10- < 20 %	Liquides inflammables 2 H225 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H336 Irritation oculaire 2 H319

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Acétate de n-butyle 123-86-4	204-658-1 01-2119485493-29	60 - 70 %	R10 R66 R67
Acétone 67-64-1	200-662-2 01-2119471330-49	> 10 - < 20 %	R66 Xi - Irritant; R36 F - Facilement inflammable; R11 R67

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R , voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de tavail.

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales:
En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:
Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:
Rincer à l'eau courante et au savon. Soigner la peau. Retirer immédiatement les vêtements contaminés.

Contact avec les yeux:
Rincer à l'eau courante, si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:
Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau,ne pas faire vomir, consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction
Moyens d'extinction appropriés:
Dioxyde de carbone,mousse, poudre, jet d'eau, eau pulverisée.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:
Jet d'eau grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, possibilité de dégagement d'oxyde de carbone (CO) et de dioxyde de carbone (CO2)

5.3. Conseils aux pompiers
Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:
Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de protection individuel.
Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Lors de l'utilisation de quantités supérieures à 1 kg observer les précautions suivantes: bien ventiler lors de la mise en oeuvre et du séchage, m me après le collage. Eviter toute source d'ignition (par ex. feu ou poële), même dans les pièces voisines. Débrancher les appareils électriques comme radiateurs, plaques chauffantes, chauffages par accumulation, etc., suffisamment tôt pour qu'ils soient refroidis lors du début du travail. Eviter toute formation d'étincelle, y compris au niveau des disjoncteurs et autres appareils.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A protéger contre la chaleur et les rayons directs du soleil.
Eviter strictement les températures inférieures à 0 °C et supérieures à + 50 °C.
Ne pas stocker avec des oxydants.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Colle de contact

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
France

Composant	ppm	mg/m^3	Type	Catégorie	Remarques
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	200	940	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
ACÉTATE DE N-BUTYLE 123-86-4	150	710	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
ACÉTONE 67-64-1	1.000	2.420	Valeur Limite Court Terme	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL
ACÉTONE 67-64-1	500	1.210	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Contraignantes (VRC)	FVL

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau douce					0,18 mg/L	
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau salée					0,018 mg/L	
n-Butyl acetate 123-86-4	Eau (libérée par intermittence)					0,36 mg/L	
n-Butyl acetate 123-86-4	STP					35,6 mg/L	
n-Butyl acetate 123-86-4	Sédiments (eau douce)				0,981 mg/kg		
n-Butyl acetate 123-86-4	Sédiments (eau salée)				0,0981 mg/kg		
n-Butyl acetate 123-86-4	terre				0,0903 mg/kg		
acétone 67-64-1	Eau (libérée par intermittence)					21 mg/L	
acétone 67-64-1	STP					100 mg/L	
acétone 67-64-1	Sédiments (eau douce)				30,4 mg/kg		
acétone 67-64-1	Sédiments (eau salée)				3,04 mg/kg		
acétone 67-64-1	terre				29,5 mg/kg		
acétone 67-64-1	Eau douce					10,6 mg/L	
acétone 67-64-1	Eau salée					1,06 mg/L	

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Route of Exposure	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
n-Butyl acetate 123-86-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		960 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		960 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		480 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		480 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		859,7 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		859,7 mg/m3	
n-Butyl acetate 123-86-4	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		102,34 mg/m3	
acétone 67-64-1	salarié	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		2420 mg/m3	
acétone 67-64-1	salarié	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		186 mg/kg p.c. /jour	
acétone 67-64-1	salarié	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		1210 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg p.c. /jour	
acétone 67-64-1	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		200 mg/m3	
acétone 67-64-1	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		62 mg/kg p.c. /jour	

Indice Biologique d'Exposition:

aucun(e)

8.2. Contrôles de l’exposition:

Protection respiratoire:

Le produit a uniquement le droit d'être utilisé lors d'une aération et d'une ventilation intensives du poste de travail. Si une aération et ventilation intensives se sont pas possibles, un masque de protection des voies respiratoires indépendant de l'air ambiant doit être porté.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, parmacies...

En cas de contact prolongé, il est recommandé de porter des gants en caoutchouc chloroprène conformément à la norme EN 374.

temps de pénétration > 10 minutes

épaisseur > 0,6 mm

En cas de contact prolongé et répété il est à observer que les normes de pénétration seront en pratique beaucoup plus courtes que celles stipulées par la norme EN 374. Les gants de protection devront être testés quant à leur adaptation au travail spécifique (p.ex. stabilité mécanique et thermique, résistance au produit, antistatique etc.). Aux premiers signes d'usure ils devront être remplacés. Les indications du producteur des gants et mesures de sécurité sont à observer dans tous les cas. Nous conseillons délaborer un plan de soins des mains en collaboration avec le producteur des gants et la fédération industrielle.

Protection des yeux:
Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:
vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide clair incolore
Odeur	de solvant
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	0 °C (32 °F); pas de méthode
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	0,90 - 0,94 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; 20 °C (68 °F))	130 - 170 mpa.s
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (20 °C (68 °F); Solv.: Eau)	partiellement soluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	
inférieures	1,2 %(V)
supérieures	14,3 %(V) Le produit n'est pas explosif. La formation de mélanges vapeur-air explosif est possible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité
Réagit avec les oxydants forts.

10.2. Stabilité chimique
Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses
Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter
Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.5. Matières incompatibles
Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

10.6. Produits de décomposition dangereux
Aucun connu

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie:
La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Toxicité inhalative aiguë:
Le danger du produit provient de son effet narcotique après inhalation des vapeurs.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.
Les vapeurs peuvent provoquer un endormissement et des nausées.

Toxicité dermale aiguë:
L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Toxicité aiguë:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	LD50 LC50	> 8.800 mg/kg > 23,4 mg/l	oral inhalation	4 h	rat rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Acétone 67-64-1	LD50 LC50 LD50	5.800 mg/kg 76 mg/l > 15.688 mg/kg	oral inhalation dermal	4 h	rat rat lapins	

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	non irritant		lapins	

Lésions oculaires graves/irritation oculair:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	non irritant		lapins	
Acétone 67-64-1	irritant		lapins	OECD Guideline 405 (Acute Eye Irritation / Corrosion)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		
Acétone 67-64-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Acétone 67-64-1	NOAEL=2500 ppm	oral : eau sanitaire	13 weeks	rat	

SECTION 12: Informations écologiques

Informations générales:

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

12.1. Toxicité

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	LC50	62 mg/l	Fish	96 h	Leuciscus idus	
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	72,8 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	
Acétate de n-butyle 123-86-4	EC50	674,7 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Acétone 67-64-1	LC50	8.120 mg/l	Fish	96 h	Pimephales promelas	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Acétone 67-64-1	EC50	6.098,4 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Acétate de n-butyle 123-86-4	facilement biodégradable	aérobie	98 %	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)
Acétone 67-64-1	facilement biodégradable	aérobie	81 - 92 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" BiodegradabilityClosed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcen-tration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode

Acétate de n-butyle 123-86-4	1,81				23 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n-octanol / water), Shake Flask Method)
Acétone 67-64-1	0,24					

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Eliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

ADR	1133
RID	1133
ADNR	1133
IMDG	1133
IATA	1133

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	ADHÉSIFS
RID	ADHÉSIFS
ADNR	ADHÉSIFS
IMDG	ADHESIVES
IATA	Adhesives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	3
	3
RID	3
	3
ADNR	3
	3
IMDG	3
	3
IATA	3
	3

14.4. Groupe d'emballage

ADR	II
RID	II
ADNR	II
IMDG	II
IATA	II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADNR	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Disposition spéciale 640D
	Code tunnel: (D/E)
RID	Disposition spéciale 640D
ADNR	Disposition spéciale 640D
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (VOCV 814.018 Ord. sur les COV)	81,60 %

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

Prescriptions/consignes nationales (France):

Informations générales:	Liste non exhaustive de textes législatifs réglementaires et administratifs applicables au produit:
Préparations dangereuses:	Préparations dangereuses : Code du travail (articles L4411-1 à 6, R4411, R4412, R4722-10 à 12 et 26, R4724-8 à 13), relatif à la déclaration, la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances.
Protection des travailleurs:	Hygiène et sécurité au travail: Code du Travail : Articles R 4141-1 à 16 relatives aux commentaires techniques des dispositions concernant l'aération et l'assainissement des lieux de travail. Articles R4141-1-3-4-11-13-16 et R4643-1 (formation à la sécurité). Articles R 4323-104-105 (cuves, bassins, réservoirs).
N° tableau des maladies professionnelles:	84
N° fiche INRS:	3 31
Protection de l'environnement:	Protection de l'environnement: Déchets: loi 92-646 et 95-101 (relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux), décret 2007-1467 2007-10-12, décret 2002-540 (relatif à la classification des déchets dangereux).

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

R10 Inflammable.
R11 Facilement inflammable.
R36 Irritant pour les yeux.
R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.